

Développer sa TPE avec le PRÊT D'HONNEUR CROISSANCE



Prêt personnel
à **taux 0%**

25 000€
montant maximum

Remboursement
5 ans maximum

Cofinancement
professionnel **obligatoire**

**Sans caution
ni garantie sur**
les biens
personnels

OBJECTIFS DU PRÊT D'HONNEUR

- Renforcer l'apport personnel et les fonds propres de l'entrepreneur
- Financer les investissements et/ou de la trésorerie non financés par la banque
- Faciliter l'obtention du prêt bancaire professionnel

PUBLIC ET SECTEUR ÉLIGIBLE AU PRÊT D'HONNEUR

- Tout entrepreneur ayant un projet de développement et **au moins un an d'activité**
- Tous les secteurs d'activités (1) *A l'exception de ceux visés par l'article 35 du CGI (marchands de biens, location d'établissements industriels ou commerciaux équipés ...), ainsi que certaines activités immobilières*
- Toutes les formes juridiques (2) *A l'exception des associations, des sociétés civiles immobilières (SCI)*
- L'entreprise doit être implantée à la Réunion et être saine *(ne pas être en difficulté tel que défini par la réglementation en matière de droit des entreprises en difficulté en particulier les entreprises concernées par un jugement d'ouverture de procédure collective ou des entrepreneurs individuels concernés par un rétablissement professionnel)*

AUTRES MODALITÉS

- Présence du porteur de projet obligatoire lors du comité d'agrément
- Accompagnement post-financement obligatoire

Vous souhaitez financer des investissements nécessaires pour le développement de votre entreprise (développement commercial, croissance externe, diversification d'activité, etc.) ?

Ayez le réflexe Prêt d'honneur CROISSANCE

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?



Cofinancé par
l'Union européenne



Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le fonds FEDER.